

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2026 21**

**DE LA COMMUNE DE GABRE**

**Nombres de membres**

**Séance du 28 avril 2026**

En exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11  
Qui ont pris part à la délibération : 11  
Nombre de procuration :  
Votes pour : 11  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FOURNIÉ Arièle, maire

Etaient Présents : BALANSA Jean Louis, BALANSA Sarah, BORDIN Fabrice, DEJEAN Jean Paul, FLORES LUDENA Armony, FOURNIÉ Robert, JOUVE MIANNAY Maé LAFFONT Jacqueline, PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien.

Était excusée :

Était absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : SOUBIES Sébastien

Date de convocation :  
22 avril 2026  
Date d'affichage :  
22 avril 2026

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE  
DEPARTEMENTAL D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (SDIAU)

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui confie aux communes la compétence urbanisme,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 422-8,

Vu les modalités d'intervention fixées par le Conseil Départemental de l'Ariège dans sa délibération du 2 Mars 2015,

Vu les missions confiées au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SDIAU) par le Conseil Départemental dans sa délibération du 2 Mars 2015,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 30 mars 2026, proposant aux Communes un renouvellement de l'adhésion avec une nouvelle convention afin de s'adapter à l'évolution réglementaire et organisationnelle du SDIAU, et autorisant la Présidente du Conseil Départemental à signer cette nouvelle convention,

Vu le projet de convention entre la Commune de Gabre et le Département de l'Ariège, relative à l'adhésion ou à la poursuite de l'adhésion au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme,

Vu le rapport présenté par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 0
-----------	------------	----------------	-----------------

Décide :

**Article 1 :**

De valider la signature de la convention visant à fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de la prestation assurée par le SDIAU.

**Article 2 :**

D'autoriser Monsieur/Madame le Maire à signer cette convention d'adhésion ou de poursuite d'adhésion au SDIAU dont le projet est annexé à la présente délibération.

**Article 3 :**

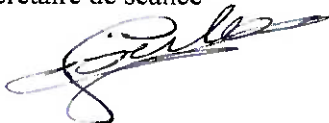
Les crédits correspondants à cette prestation sont prévus au chapitre 65 – fonction 6558 du budget de la collectivité.

**Article 4 :**

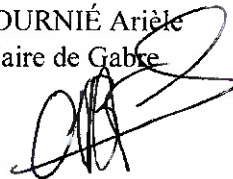
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus.

SOUBIES Sébastien  
Secrétaire de séance



FOURNIÉ Arièle  
Maire de Gabre



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le 26/05/2026

Après dépôt en Sous-Préfecture le 26/05/2026

Après publication ou notification le \_\_\_\_\_